



MARIE-CLAIRE CARRÈRE-GÉE

Paris, le 17 février 2025

SÉNATRICE DE PARIS

Membre de la Commission des Finances

CONSEILLÈRE DE PARIS

Présidente de la Commission des Finances
du Conseil de Paris

ANCIENNE MINISTRE

Monsieur le Ministre,

cher Yannick,

Par un jugement du 3 février dernier, l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM) a été placé en redressement judiciaire. Je souhaite attirer votre attention sur la nécessité absolue de maintenir sur ce site une offre hospitalière pérenne, médicalement et financièrement, et cela exclusivement en secteur 1.

Vous le savez, l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM) est un acteur essentiel du service public hospitalier dans le 14^e arrondissement. Son attractivité rayonne sur l'ensemble de Paris et au-delà. Hôpital privé à but non lucratif, il est reconnu pour l'excellence de ses soins et la prise en charge de pathologies lourdes et complexes.

Dans un contexte où, à Paris, l'offre de soins en secteur 1 se fait dramatiquement rare et où un nombre croissant de Parisiens est conduit à renoncer aux soins et a fortiori à des soins d'excellence, chacun est conscient de l'immense exigence de préserver cette offre hospitalière, et de maintenir un niveau tarifaire qui ne soit pas prohibitif pour nos concitoyens.

Si cette position est partagée par l'ensemble des élus parisiens, je ne saurais faire mienne la position de la majorité municipale de la Ville de Paris consistant, chaque fin d'année, à demander aux pouvoirs publics d'effacer un déficit devenu quasi structurel depuis une quinzaine d'années. Une telle solution méconnaît également la situation de redressement judiciaire sous administration provisoire qui est celle de l'établissement : elle ne bénéficierait en réalité qu'aux seuls créanciers.

Plutôt que de répondre aux seules attentes des créanciers, je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité d'agir dans l'intérêt des équipes soignantes, dont l'avenir est actuellement menacé, et dans celui des patients qui doivent se voir garantir un accès à des soins d'excellence sans dépassement d'honoraires.

Monsieur Yannick NEUDER
Ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins
Hôtel du Châtelet
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Je me permets d'insister sur ce maintien en secteur 1, en vous priant d'être vigilant à l'égard de toute proposition de maintien de l'activité en « prétendu secteur 1 », qui masquerait à plus ou moins brève échéance un basculement progressif vers le secteur 2.

Je sollicite votre engagement ferme et sans concession pour que l'IMM conserve son statut actuel et son maintien en secteur 1, afin de continuer à servir au mieux les intérêts de tous nos concitoyens, y compris les plus vulnérables. Il en est de même pour l'emploi des soignants.

Je compte sur l'État, qu'il s'agisse de votre ministère ou de l'ARS Ile-de-France, pour contribuer à faire émerger une solution qui respecte ce cadre et pour accompagner sa mise en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Marie-Claire Carrère-Gée

Marie-Claire Carrère-Gée

Marie-Claire CARRERE-GEE